RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

SAINT—BONNET EN CHAMPSAUR

DÉLIBÉRATION N° : 2025_061

AR Prefecture
005-200034502-20250626-2025_061-DE
Reçu le 09/07/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5
Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Acquisition de la parcelle D1438 – Annule et remplace

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite détenir la maitrise foncière sur le secteur de La Croix et tout particulièrement sur la parcelle D1438. Cette emprise permettra de réaliser les aménagements nécessaires au Centre-Bourg.

Rappelle que des négociations amiables ont été engagées auprès des propriétaires en indivision (Mme Baille dit Escalle Muriel, M. Escalle Marc, Mme Escalle dit Pierson Michèle, Mme Escalle Madeleine). Ces derniers sont favorables à cette cession auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les prix respectifs de 60,00 €/m² ont été négociés entre les deux parties. Les frais de notaires seront en sus pour la commune.

Rappelle que cette parcelle a une contenance totale de 1 412m². Le montant totale de l'acquisition s'élève donc à 84 720,00 € hors frais de notaire. Les propriétaires actuels sont également favorables à céder leur quote-part indivise de la parcelle D1439 afin d'en permettre l'accès, sans augmentation du prix.

Rappelle les dispositions de l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_061-DE
Reçu le 09/07/2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de coupage cadastral ;
Vu le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retirer** la délibération n°2025_026 du 20 février 2025

ARTICLE 2. **Approuver** l'acquisition de la parcelle D1438 d'une surface totale de 1 412 m² au prix de 84720,00 € hors frais de notaire et de céder la quote-part indivise de la parcelle D1439 afin d'en permettre l'accès.

ARTICLE 3. **Approuver** l'acquisition auprès des propriétaires en indivision (Mme Baille dit Escalle Muriel, M. Escalle Marc, Mme Escalle dit Pierson Michèle, Mme Escalle Madeleine).

ARTICLE 4. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 JUIL. 2025
Affiché ou publié le : 26 JUIN 2025

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025
Pour copie conforme
Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)

Laurent DAUMARK